

Un produit d'épargne défiscalisé : ES-PL.

ES-PL : l'épargne salariale facilement accessible.

Ces dernières années, de nombreuses lois ont mis en lumière l'épargne salariale et en ont facilité l'accès aux petites structures qui caractérisent nos professions.

ES-PL, l'offre d'Épargne Salariale des Professions Libérales, est ainsi née, nous permettant de bénéficier des nombreux avantages de ces formules d'épargne dans un cadre spécialement adapté à nos contraintes.

En effet, ES-PL est un accord collectif de travail négocié par l'UNAPL, dont l'adhésion des entreprises se fait en application directe de l'accord, et donc sans autres formalités de mise en place.

Grâce à ES-PL, les avocats peuvent adhérer à un PEI¹, plan d'épargne à 5 ans, et un PERCOI², plan d'épargne à horizon retraite.

Ces 2 horizons de placement leur permettent, ainsi qu'à leurs salariés, de se constituer une épargne personnelle, non plafonnée, dont 6 900 euros par personne et par an en franchise d'impôt et de cotisations sociales.

Ces 6 900 euros correspondent à l'abondement maximum qu'ils peuvent décider de verser dans le PEI (2 300 euros) et dans le PERCOI (4 600 euros), en complément des versements volontaires que leurs salariés ou eux-même ont effectués.

Dans tous les cas, chaque confrère est libre de choisir une formule d'abondement pouvant aller jusqu'à 300% et s'appliquant, dans la limite des plafonds pré-cités, sur les sommes versées chaque année (ces dernières pouvant représenter jusqu'au quart de la rémunération annuelle brute ou du revenu professionnel imposable au titre de l'année précédente).

Les motivations pour adhérer à ES-PL sont par ailleurs nombreuses.

Tout d'abord, chaque avocat peut³ doublement bénéficier des avantages fiscaux d'ES-PL.

¹ Plan d'Épargne Interentreprises

² Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif Interentreprises

³ A la condition d'employer de 1 à 100 salariés maximum

En tant qu'employeur, il peut déduire l'abondement du résultat fiscal de l'entreprise, abondement qui est par ailleurs exonéré de charges sociales.

En tant que bénéficiaire, il jouit de cet abondement qui, en plus d'augmenter son montant d'épargne, bénéficie d'une exonération de cotisations sociales (sauf CSG/CRDS) et est exonéré de l'impôt sur le revenu.

Ajoutons à cela une exonération d'impôt sur les plus-values à la sortie⁴ et de multiples cas de déblocage par anticipation sans perte des avantages fiscaux, et vous aurez compris en quoi ES-PL est un formidable produit d'épargne défiscalisé!

Le PERCOI : le meilleur outil d'épargne pour la retraite !

La nécessité d'épargner en vue de la retraite nous apparaît à tous de plus en plus évidente mais il n'en demeure pas moins difficile de faire son choix parmi la large palette de produits proposés par les banquiers, les assureurs, les mutuelles, ...

Et au jeu des comparaisons, le PERCOI ES-PL bénéficie de nombreux arguments forts en sa faveur.

Tout d'abord, l'épargne peut être débloquée en capital, ce qui peut, pour beaucoup, apparaître beaucoup plus stimulant que la perception d'une rente mensuelle imposable.

Ensuite, même si ce n'est pas son essence, l'épargne peut être utilisée par anticipation pour l'acquisition de la résidence principale. Les plus jeunes y verront un bon moyen d'épargner pour devenir propriétaire !

Enfin, contrairement à de nombreux produits d'épargne aux avantages fiscaux comparables, le PERCOI comme le PEI ne sont pas plafonnés. Chacun est libre d'y verser jusqu'au quart de son revenu année après année.

Pour compléter la présentation d'ES-PL, il est par ailleurs important de souligner que c'est un produit d'une très grande qualité.

Il a été mis en place par deux spécialistes de l'épargne salariale interentreprises, Crédit Agricole Asset Management et Natexis Interépargne, qui, ensemble, ont créé une gamme de 5 fonds dédiés aux seuls professionnels libéraux et gérés par 4 des meilleurs gestionnaires de la place financière de Paris, à savoir Axa Investment Managers, Crédit Agricole Asset Management, Lazard Frères Gestion et Natexis Epargne Entreprise.

⁴ sauf CSG / CRDS et prélèvement social de 2%

La gamme ES-PL est composée de 5 supports de placement distincts qui, du fonds monétaire au fonds actions internationales, en passant par des fonds profilés gérés selon les principes de l'ISR⁵, répondent autant aux attentes des épargnants les plus sécuritaires qu'à celles des plus spéculateurs.

La gestion administrative des plans d'épargne est quant à elle assurée par des spécialistes de la tenue de compte, CREELIA ou Natexis-Interépargne, selon que la distribution du produit a été effectuée par une des 4000 succursales bancaires des réseaux de LCL ou de Natexis Banques Populaires.

Laura de PELLEPORT

CREPA INFORS n° 14/2006

⁵ Investissement Socialement Responsable